

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-23

MISE AUX NORMES DES CUISINES AU COLLÈGE PIERRE FLAMENS A CASTELSARRASIN DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme de travaux relatif à la restructuration des cuisines au collège Flamens à Castelsarrasin.

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 2 mars 2007, une autorisation de programme de 120 000 € a été approuvée pour la réalisation de cette opération et une consultation a été lancée de nature à permettre la désignation d'un mandataire pour la réalisation de cette mise aux normes.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux concernant la mise aux normes des cuisines du collège Pierre Flamens à Castelsarrasin sachant que l'opération a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 9 août 2007.

III – RAPPEL DE LA PROCEDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés avec options, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 15 mai 2008 pour une remise des offres le 4 juin 2008 à 10 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le MONITEUR et la DEPECHE DU MIDI.

Les plis ont été ouverts à la Sémateg en présence d'un responsable du bureau des affaires scolaires et de M. Duffaut, maître d'oeuvre, le 4 juin 2008.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres
- le prix.

IV – PRESENTATION DES MARCHES

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 9 juin 2008, a décidé d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'opération précitée selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base H.T.	Options H.T.	Total H.T.
1	Gros-oeuvre	PAILLAS (82)	7 946,08 €	1 669,45 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	9 615,53 €
2	Carrelage - faïence	MERZ (82)	4 000,00 €	/	4 000,00 €
3	Menuiserie bois et métal	DUFORETS (82)	6 096,00 €	702,00 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	6 798,00 €
4	Peinture	PINTO (82)	7 100,00 €	156,50 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	7 256,50 €
5	Electricité	CORRECH (82)	13 444,18 €	540,30 € - Prise chariot chauffe assiette -Déplacement d'un four	13 984,48 €
6	Chauffage – Plomberie - Ventilation	QUERCY CONFORT (82)	21 900,02 €	/	21 900,02 €

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base H.T.	Options H.T.	Total H.T.
7	Equipement de cuisine	BOUSSAC (46)	66 000,00 € (options incluses)	- Chariot assiettes - Déplacement four - Hotte laverie - Casier à batterie	66 000,00 €
TOTAL HT			126 486,28 €	3 068,25 €	129 554,53 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 129 554,53 € HT, soit 154 947,22 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée aux entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres ;
- m'autoriser à signer les marchés correspondants et autoriser à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-23

**MISE AUX NORMES DES CUISINES
AU COLLÈGE PIERRE FLAMENS A CASTELSARRASIN
DEVOLUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration des cuisines au collège Flamens à Castelsarrasin,

Vu la convention de mandat du 9 août 2007 confiant la réalisation de l'opération susvisée à la Sémateg,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux de mise aux normes des cuisines sera confiée aux entreprises suivantes proposées par la Commission d'Appel d'Offres :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base H.T.	Options H.T.	Total H.T.
1	Gros-oeuvre	PAILLAS (82)	7 946,08 €	1 669,45 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	9 615,53 €
2	Carrelage - faïence	MERZ (82)	4 000,00 €	/	4 000,00 €
3	Menuiserie bois et métal	DUFORETS (82)	6 096,00 €	702,00 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	6 798,00 €
4	Peinture	PINTO (82)	7 100,00 €	156,50 € Création de la porte extérieure du futur vestiaire	7 256,50 €
5	Electricité	CORRECH (82)	13 444,18 €	540,30 € - Prise chariot chauffe assiette -Déplacement d'un four	13 984,48 €
6	Chauffage – Plomberie - Ventilation	QUERCY CONFORT (82)	21 900,02 €	/	21 900,02 €
7	Equipement de cuisine	BOUSSAC (46)	66 000,00 € (options incluses)	- Chariot assiettes - Déplacement four - Hotte laverie - Casier à batterie	66 000,00 €
TOTAL HT			126 486,28 €	3 068,25 €	129 554,53 €

- Précise que le montant des marchés s'élève à 129 554,53 € HT, soit 154 947,22 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,